

Démarche concertée des Chambres d'Agriculture et des Entreprises de l'eau : des résultats prometteurs pour la protection des ressources en eau

La seconde séquence des Assises de l'eau qui vient de s'achever a permis d'identifier des actions concrètes à mener pour répondre aux défis de la gestion de l'eau face au changement climatique. La protection des captages d'eau potable est identifiée comme l'un des objectifs prioritaires afin de garantir la qualité de l'eau et d'en limiter le coût du traitement.

En France, 1000 captages ont été identifiés comme prioritaires. Les collectivités locales doivent engager un plan d'action pour éviter les pollutions urbaines, industrielles ou agricoles.

Dans ce contexte, le partenariat entre l'APCA et la FP2E, initié depuis 10 ans, est riche d'enseignements. Sur une dizaine de cas pré-identifiés, les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau agissent conjointement pour contribuer à la préservation et la restauration de la qualité des eaux brutes. Le partenariat vise notamment à :

- Tisser des partenariats locaux entre les acteurs (collectivités locales, agriculteurs, entreprises de l'eau) pour diffuser au sein des 2 réseaux et auprès des partenaires les bonnes pratiques et les expériences acquises sur les aires d'alimentation de captage,
- Proposer aux collectivités locales et aux agriculteurs un éventail de solutions partenariales et agronomiques innovantes ayant un impact à moyen ou long terme sur les ressources en eau.

Un voyage de presse organisé le 9 octobre à Orléans

Depuis 1999, Orléans Métropole, la Chambre d'Agriculture du Loiret et l'Orléanaise des Eaux travaillent conjointement pour la protection de la ressource en eau. Un programme d'actions préventives et volontaires a été engagé pour préserver la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation du captage d'Orléans, aujourd'hui élargi au périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret. Les actions proposées sont adaptées régulièrement en fonction des résultats sur la qualité de l'eau.

Des actions spécifiques et adaptées sont mises en œuvre sous la forme d'un accompagnement de proximité aux agriculteurs :

- **Au plan collectif** : messages techniques sur la fertilisation, démonstrations de désherbage mécanique, animation et observations terrain (réseau de reliquat azoté en sortie d'hiver)...
- **Au plan individuel**: diagnostic de l'exploitation, bilan et évolution des pratiques de l'agriculteur, suivi agronomique...

Cette visite de terrain permet de mieux comprendre les ressorts de la protection de la ressource et montre combien sur le long terme la mobilisation des acteurs est indispensable à la restauration des milieux aquatiques

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze - 06 09 86 02 26
iris.roze@apca.chambagri.fr

FP2E
Laure Curien - 01 40 07 98 27
laure.curien@comfluence.fr